

## COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015

Direction de la Citoyenneté, du suivi juridique  
et des marchés publics

Dossier suivi par Mme Dominique HAUDIQUET  
Responsable du service du conseil municipal  
☎ 02 47 88 11 02 – Fax : 02 47 42 29 82  
Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr

Fondettes, le 30 Juin 2015

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2015  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26  
Nombre de pouvoirs : 7  
Nombre de conseillers présents à compter de la question n° 2 : 27  
Nombre de pouvoirs à compter de la question n° 2 : 6

L'an deux mille quinze, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA.

**Étaient présents:** Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU à compter de la question n° 2, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Christophe GARNIER, Anne JUILLET, Bruno MARTEL, David BRAULT, Maryline ZUCARO, Laëtitia DAVID, Anne MONNEAU, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Gérard GARRIDO, Christine RENIER, Joël AGEORGES.

**Représentés par pouvoir :** Dominique SARDOU a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY pour la question n° 1, Yves PARINGAUX a donné pouvoir à Hervé CHAPUIS, Martine ABOT a donné pouvoir à Nathalie LECLERCQ, Benoît SAVARY a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Anne MONNEAU, Luce TROUBAT a donné pouvoir à Philippe LACROIX, Yanne BENOIST a donné pouvoir à Philippe DUBOIS.

**Secrétaires de séance :** Catherine PARDILLOS et Philippe LACROIX

**Session ordinaire**

-----

## ● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation

DATE de l'acte	N°	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût HT ou (*) forfait tout compris
26/03/15 17/06/15	017 018 019 022 027 062	<b>Animation de la ville</b> - Contrats de cession pour le droit d'exploitation de représentation d'un spectacle "Guinguette d'été" (le programme des animations de l'été a été détaillé en commission sport, vie associative, animations de la ville et relations internationales le 27 mai dernier) - Orchestre Franck SIROTTEAU (25 juillet 2015) - Orchestre Franck SIROTTEAU (26 juillet 2015) - Orchestre LA BELLE VIE (18 et 19 juillet 2015) - Groupe CROKENJAMBE (2 h le 24 juillet 2015) - Groupe CAÏMAN PHILIPPINES (2 h le 17 juillet 2015) <b>Marchés publics</b> - Prestation de gardiennage et de mise en sécurité de la guinguette d'été (éphémère)	1 626,12 €* 1 216,61 €* 3 292,30 €* 720,00 €* 1 250,00 €* 7 317,50*
13/05/15	040	<b>Marchés publics</b> - Marché de fourniture pour le marquage routier modifiant la décision DL20150316F024 suite à une erreur matérielle dans l'article 2 - marché à bons de commande annuel avec la Société AXIMUM de Rouen	mini 1 500,00 € maxi 3 000,00 €
12/05/15	041	<b>Marchés publics</b> - Marché de service pour l'acquisition de décorations lumineuses avec l'entreprise BLACHERE Illuminations SAS de Apt (sans options)	8 284,40 €
15/05/15	042	<b>Marchés publics</b> - Marché de travaux pour la réparation d'une boîte de vitesses sur un camion Man type benne avec l'entreprises Sarl TREVI de Parçay-Meslay	5 746,53 €
15/05/15	043	<b>Marchés publics</b> - Marché de travaux pour la création d'un dalot sous la RD 276 avec l'entreprise COLAS Centre Ouest de Mettray	121 900,00 €
19/05/15	045	<b>Marchés publics</b> - Marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement paysager de l'avenue du Général de Gaulle avec le Cabinet KYRIAKOS de Ligueil (a) tranche ferme (b) tranche conditionnelle	(a) 6 496,00 € (b) 1 566,00 €
19/05/15	046	<b>Marchés publics</b> - Marché de contrôle technique pour les travaux d'extension du cimetière et d'aménagement d'un jardin paysager avec le bureau VERITAS de Tours	2 985,30 €
19/05/15	047	<b>Marchés publics</b> - Marché de coordination pour la sécurité et la protection de la santé pour les travaux d'extension du cimetière et d'aménagement d'un jardin paysager	1 950,00 €
27/05/15	044	<b>Affaires générales</b> - Reprise de (7) concessions funéraires échues dans le cimetière situé rue Ernest Dupuy	-----
29/05/15	048	<b>Culture</b> - Tarifs d'entrée des manifestations de la ville de Fondettes (billetterie avec possibilités d'invitations) <u>Spectacle jeune public</u> 3 euros Tarif unique <u>Concerts, pièces de théâtre et récitals</u> 8 euros plein tarif 6 euros ( - de 25 ans, retraités + de 60 ans, demandeurs d'emploi) Gratuit pour les moins de 12 ans <u>Séances de cinéma</u> 3 euros plein tarif <u>Guinguette</u> 5 euros plein tarif <u>Fondettes Magic Show</u> 16 euros plein tarif 13 euros ( - de 12 ans) 3 euros pour les ateliers de magie	-----

29/05/15	049	<b>Culture</b> - Contrat de cession avec l'association MADAME PHENOMENE pour le droit d'exploitation de représentation du spectacle PANAM PANAM (25/09/2015 à la Grange des Dîmes)	1 740,00 €												
29/05/15	050	<b>Animation de la ville</b> - Contrat de cession de droits de représentation avec la société Michel Martial Organisation de Tours pour l'exploitation du spectacle ALPHA et ALAIN FALLIPOU (24 et 25/10/15 salle de l'Aubrière)	8 851,45 €												
29/05/15	051	<b>Urbanisme</b> - Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle ZY n° 3 au lieu-dit Clos Poulet au profit de la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus pour la réalisation de programmes de logements mixtes dans le centre-ville élargi	-----												
01/06/15	052	<b>Marchés publics</b> - Marché de recyclage de déchets bitumeux et de béton avec la société COLAS Centre Ouest de Mettray - marché à bons de commande annuel	mini 1 800,00 € maxi 10 000,00 €												
02/06/15	053	<b>Marchés publics</b> - Marché pour la fourniture et l'installation de 3 bornes arrêt-minute avec l'entreprise TECHNOLIA FRANCE SAS de Vandoeuvre-Les-Nancy	24 618,00 €												
03/06/15	054	<b>Technique</b> - contrat d'abonnement auprès de VEOLIA eau pour le bâtiment communal sis 2 rue de la Bruzette (a) abonnement annuel (b) estimation sur une base de 10 m3 pour l'année 2015	(a) 58,33 € (b) 70,00 €												
03/06/15	055	<b>Marchés publics</b> - Marché de service pour une étude géotechnique concernant la réalisation des futures tribunes en béton au stade d'honneur avec l'entreprise COMPÉTENCES GÉOTECHNIQUES CENTRE OUEST de Fondettes	1 300,00 €												
04/06/15	056	<b>Marchés publics</b> - Marché à bons de commande de fournitures d'arbres (lot 1), arbustes (lot 2), conifères (lot 3) et plantes architecturées (lot 4) avec les entreprises attributaires. (T) tableau des coûts détaillés ci-après :	(T)												
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Lot</th> <th>mini. - maxi. hors taxes pour l'année</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Entreprise attributaire</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Lot 1 - Sté CHAUVIRE Le Fief St Sauvin 49600</td> <td>entre 1 000 € et 20 000 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 2 - E.a.r.l. DOUSSIN Cinq-Mars-La-Pile 37130</td> <td>entre 7 000 € et 30 000 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 3 - E.a.r.l. DOUSSIN</td> <td>entre 500 € et 5 000 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 4 - E.a.r.l. DOUSSIN</td> <td>jusqu'à 15 000 €</td> </tr> </tbody> </table>		Lot	mini. - maxi. hors taxes pour l'année	Entreprise attributaire		Lot 1 - Sté CHAUVIRE Le Fief St Sauvin 49600	entre 1 000 € et 20 000 €	Lot 2 - E.a.r.l. DOUSSIN Cinq-Mars-La-Pile 37130	entre 7 000 € et 30 000 €	Lot 3 - E.a.r.l. DOUSSIN	entre 500 € et 5 000 €	Lot 4 - E.a.r.l. DOUSSIN	jusqu'à 15 000 €
		Lot		mini. - maxi. hors taxes pour l'année											
		Entreprise attributaire													
		Lot 1 - Sté CHAUVIRE Le Fief St Sauvin 49600		entre 1 000 € et 20 000 €											
Lot 2 - E.a.r.l. DOUSSIN Cinq-Mars-La-Pile 37130	entre 7 000 € et 30 000 €														
Lot 3 - E.a.r.l. DOUSSIN	entre 500 € et 5 000 €														
Lot 4 - E.a.r.l. DOUSSIN	jusqu'à 15 000 €														
08/06/15	057	<b>Marchés publics</b> - Marché de refonte du site internet de la Ville (lot 1) et mise en place de la gestion relation citoyen (lot 2 -GRC) avec les entreprises attributaires (T) voir tableau des coûts détaillés ci-après :	(T)												
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Entreprises</th> <th>Montants HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot 1 - Sté TRIBU AND CO Tours 37000</td> <td>Achat..... 10 720 € Maintenance annuelle.... 320 € Hébergement annuel..... 420 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 2 - ENTR'OUVERT PARIS 75041</td> <td>Achat..... 15 750 € Hébergement annuel.... 3 270 € (maintenance comprise)</td> </tr> </tbody> </table>		Entreprises	Montants HT	Lot 1 - Sté TRIBU AND CO Tours 37000	Achat..... 10 720 € Maintenance annuelle.... 320 € Hébergement annuel..... 420 €	Lot 2 - ENTR'OUVERT PARIS 75041	Achat..... 15 750 € Hébergement annuel.... 3 270 € (maintenance comprise)						
		Entreprises		Montants HT											
Lot 1 - Sté TRIBU AND CO Tours 37000	Achat..... 10 720 € Maintenance annuelle.... 320 € Hébergement annuel..... 420 €														
Lot 2 - ENTR'OUVERT PARIS 75041	Achat..... 15 750 € Hébergement annuel.... 3 270 € (maintenance comprise)														
09/06/15	058	<b>Urbanisme</b> - Prestation de service avec le Lycée Agricole de Tours-Fondettes pour l'entretien des bassins de rétention des eaux pluviales aux lieu-dits La Morandière et La Cheminée Ronde par la mise en place d'un pâturage ovin (convention pour une année renouvelable)	200 €												
09/06/15	059	<b>Marchés publics</b> - Marché pour le spectacle pyrotechnique sonorisé le dimanche 23 août 2015 à l'occasion de la fête de Fondettes avec l'entreprise Pyro Concept de Nazelles Négron	4 983,33 €												
15/06/15	060	<b>Marchés publics</b> - Marché de travaux concernant l'aménagement partiel du Centre Culturel de l'Aubrière avec les entreprises attributaires. (T) Voir tableau ci-après :	(T)												

		LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT		
		Lot n°1 démolition maçonnerie	SARL CAZY - Guillaume de Rochechouart	40 534,32 € HT (dont désamiantage 24 000€)		
		Lot n°2 portes automatiques	Société PORTALP FRANCE SAS de St Pierre des Corps	5 900 € HT pour la fourniture et 550 € HT pour la maintenance		
		Lot n°3 menuiserie et agencement	SARL ABIE de Chinon	11 000 € HT		
		Lot n°4 plomberie – sanitaire – chauffage	SAS PRIMORAC de Joué les Tours	29 828,77 € HT		
		Lot n°5 électricité	SARL NOUVEL de Fondettes	13 550,20 € HT toutes options comprises		
		Lot n°6 doublage cloisons – faux plafonds	Société MV Aménagement de Tours	8 131,21 € HT tranche ferme toutes options comprises et 1 330,81 € HT pour la tranche conditionnelle		
		Lot n°7 carrelages – faïences	SAS MAGALHAES de Chanceaux- sur- Choisille	9 964,58 € HT		
		Lot n°8 serrurerie	Lot infructueux	-----		
		Lot n°9 peinture – revêtements	Société FRÉHEL de Tours	8 100,65 € HT tranche ferme toutes options comprises et 3 313,25 € HT pour la TC		
		Lot n°10 décoration - signalétique	Société VEDIACOM de Fondettes	2 855 € HT tranche ferme et 840 € HT pour la TC		
15/06/15	061	<b>Marchés publics</b> - Marché de travaux de câblage informatique à l'école Gérard Philipe avec la SARL NOUVEL de Fondettes			7 734,10 €	

## 1 Approbation du compte de gestion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2014 de Madame Florence XHAARD, receveuse municipale. Il a été constaté l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur pour le budget général, le budget annexe commerces et le budget de lotissement de l'exercice 2014. Il est pris acte des résultats du budget de l'Association Foncière de Remembrement (dissoute le 24/09/2013) et de la Caisse des écoles (en sommeil et à supprimer en 2016).

## A) Budget général

Intitulé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Réalisations	5 908 069,62 €	12 282 441,15 €	18 190 510,77 €
<b>Dépenses</b>			
Réalisations	5 303 031,57 €	10 978 143,21 €	16 281 174,78 €
<b>Résultat</b>			
Excédent	605 038,05 €	1 304 297,94 €	1 909 335,99 €
Déficit			

## B) Budget annexe commerces

Intitulé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Réalisations	63 704,63 €	126 040,12 €	189 744,75 €
<b>Dépenses</b>			
Réalisations	42 652,59 €	81 051,68 €	123 704,27 €
<b>Résultat</b>			
Excédent	21 052,04 €	44 988,44 €	66 040,48 €
Déficit			

## C) Budget annexe de lotissement

Intitulé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires	505 134 €	505 134 €	1 010 268 €
Réalisations			
<b>Dépenses</b>			
Prévisions budgétaires	505 134 €	505 134 €	1 010 268 €
Réalisations			

## D) Budget Association Foncière de Remembrement

L'activité de l'AFR a été supprimée par arrêté préfectoral en date du 24 septembre 2013. Les résultats seront intégrés dans ceux du budget général (pour l'entretien des chemins ruraux) par délibération lors d'un prochain conseil municipal.

Intitulé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Résultat</b>			
Excédent	519,85 €	1 682,84 €	2 202,69 €
Déficit			

## E) Budget Caisse des Écoles

Ce budget est en sommeil depuis plus de deux ans, il conviendra, après avoir pris acte des résultats, de le supprimer en 2016 afin de reprendre les résultats sur le budget général

Intitulé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Résultat</b>			
Excédent		6 801,93 €	6 081,93 €
Déficit			

## 2 Approbation du compte administratif 2014

Sous la présidence de Monsieur Hervé Chapuis, Monsieur le Maire ayant quitté la salle conformément à l'article L 2121-14, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs du Maire relatifs au budget général et au budget annexe commerces 2014.

### A) Budget général

EXECUTION DU BUDGET GENERAL 2014		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section de Fonctionnement	10 978 143,21	12 282 441,15
	Section d'investissement	5 303 031,57	5 908 069,62
Reports de l'exercice N-1	Report fonctionnement (002)		769 315,89
	Report investissement (001)	1 884 501,60	
	<b>Total (réalisation + reports)</b>	<b>18 165 676,38</b>	<b>18 959 826,66</b>
Restes à réaliser (RAR) à reporter en N+1	Section de Fonctionnement		
	Section d'investissement	2 082 225,47	2 295 060,34
	<b>Total RAR à reporter en N+1</b>	<b>2 082 225,47</b>	<b>2 295 060,34</b>
Résultat cumulé	Section de Fonctionnement	10 978 143,21	13 051 757,04
	Section d'investissement	9 269 758,64	8 203 129,96
	<b>Total cumulé</b>	<b>20 247 901,85</b>	<b>21 254 887,00</b>

### B) Budget annexe commerces

EXECUTION DU BUDGET ANNEXE COMMERCES 2014		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section de Fonctionnement	81 051,68	126 040,12
	Section d'investissement	42 652,59	63 704,63
Reports de l'exercice N-1	Report fonctionnement (002)		18 060,58
	Report investissement (001)		54 386,58
	<b>Total (réalisation + reports)</b>	<b>123 704,27</b>	<b>262 191,91</b>
Restes à réaliser (RAR)	Section de Fonctionnement		
	Section d'investissement	3 400,00	
Résultat cumulé	Section de Fonctionnement	81 051,68	144 100,70
	Section d'investissement	46 052,59	118 091,21
	<b>Total cumulé</b>	<b>127 104,27</b>	<b>262 191,91</b>

Avec la mise en place tardive du budget annexe de lotissement et le changement de Receveur Municipal fin 2014, aucune pièce comptable n'a pu être prise en charge, les prévisions 2014 seront donc reprises dans une prochaine décision budgétaire en 2015 sur ce budget.

## 3 Affectation du résultat de l'exercice 2014

### A) Budget général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 2 073 613,83 € du compte administratif de l'exercice 2014 de la manière suivante :

- 1 066 628,68 € pour couvrir le besoin de financement de la section Investissement,
- 1 006 985,15 € en affectation d'excédent reporté de Fonctionnement ;

A ces montants, il convient d'ajouter les résultats du budget AFR

- 1 682,84 € en section de fonctionnement
- 519,85 € en section d'Investissement.

## **B) Budget annexe commerces**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir le résultat du budget annexe commerces de fonctionnement excédentaire du compte administratif de l'exercice 2014, soit, 63 049,02 €, en section de fonctionnement et le résultat de la section d'investissement, soit 72 038,62 €, en section d'investissement .

## **4 Bilan des acquisitions et cessions 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2014 qui sera annexé au compte administratif de l'exercice 2014 du budget général, conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

<b>Etat des acquisitions immobilières 2014</b>	
Superficie totale	Montant total
<b>23 936 m<sup>2</sup></b>	<b>336 883,50 €</b>
<b>Etat des cessions immobilières 2014</b>	
Superficie totale	Montant
<b>174 m<sup>2</sup></b>	<b>6 090,00 €</b>

## **5 Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contribuer au Fonds de Solidarité pour le Logement à raison de 0,45 € par habitant pour l'année 2015. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

## **6 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Jean Roux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 € à l'Association Sportive du Collège Jean Roux (2 rue Rabelais 37230 Fondettes) pour la participation des élèves qualifiés aux Championnats de France Scolaires (voile et basket). Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

## **7 Décision modificative n°2 sur le budget général 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 2 sur le budget général de l'exercice en cours suite à la délibération d'attribution d'une subvention exceptionnelle de 700 € à l'Association Sportive (AS) du Collège Jean Roux

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
6574 025 ADM Subventions aux associations	700 €
022 020 ADM - Dépenses imprévues	- 700 €

## 8 Convention de financement avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de la région Centre au titre de l'animation du secteur Jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la convention avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de la Région Centre pour le financement d'un poste d'animateur à temps complet placé sous la responsabilité de la directrice de l'association culturelle et d'animation de Fondettes (L'Aubrière). Les crédits nécessaires, soit 17 826,66 €. pour la période du 1er juin 2015 au 31 décembre 2015, sont inscrits au budget général de l'exercice en cours.

## 9 Convention de participation financière avec ERDF pour la construction d'un dalot sous la route départementale n°276 rue de Vallières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la convention de participation financière d'ERDF à hauteur de 12 648,48 € HT pour l'aménagement d'un dalot rue de Vallières. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer la convention à intervenir ainsi que tous documents en application de la délibération.

## 10 Autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction du Centre technique municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la réalisation du Centre technique municipal au lieu-dit "La Haute Limougère". Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer tout document afférent à la délibération.

DEPENSES		RECETTES	
<b>ANNEE 2014</b>			
Maîtrise d'œuvre	315 720,01 €	Autofinancement	315 720,01 €
<b>S/TOTAL TTC 2014</b>	<b>315 720,01 €</b>	<b>S/TOTAL TTC 2014</b>	<b>315 720,01 €</b>
<b>ANNEE 2015</b>			
Solde maîtrise d'œuvre	9 689,14 €		
Études de sol	8 052,00 €	Emprunt	1 174 000,00 €
SPS	5 508,00 €		
CT	14 355,60 €		
Assurance dommage-ouvrage	23 175,05 €		
Travaux	1 113 220,21 €		
<b>S/TOTAL TTC 2015</b>	<b>1 174 000,00 €</b>	<b>S/TOTAL TTC 2015</b>	<b>1 174 000,00 €</b>
<b>ANNEE 2016</b>			
Travaux	1 204 284,70 €	Emprunt	1 310 000,00 €
Aléas, révisions de prix, divers	105 995,29 €	Autofinancement	279,99 €
<b>S/TOTAL TTC 2016</b>	<b>1 310 279,99 €</b>	<b>S/TOTAL TTC 2016</b>	<b>1 310 279,99 €</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>2 800 000,00 €</b>	<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>2 800 000,00 €</b>

## 11 Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation du Centre technique municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, conclut l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation du Centre technique municipal au lieu-dit La Haute Limougère, passé avec le cabinet VALET DE MARTINIS, (28 bis rue de Thionville – 75 019 PARIS)

➤ Montant de travaux sur lequel s'appuie le maître d'oeuvre au stade de l'esquisse :  
1 931 254,10 € HT

➤ Forfait de rémunération du maître d'oeuvre au stade de l'APD :

Estimation prévisionnelle MO : Eléments de mission	1 861 168,87 honoraires € HT	vallet de martinis		betci	
			Montant		Montant
		%	€ HT	%	€ HT
ESQ	9 826,97	89,50%	8 795,14	10,50%	1 031,83
APS	19 653,94	71,00%	13 954,30	29,00%	5 699,64
APD	34 394,40	58,00%	19 948,75	42,00%	14 445,65
PRO	34 394,40	62,00%	21 324,53	38,00%	13 069,87
ACT / DCE	12 283,71	33,00%	4 053,62	67,00%	8 230,09
<b>TOTAL ETUDES</b>	<b>110 553,42</b>	<b>62%</b>	<b>68 076,34</b>	<b>38%</b>	<b>42 477,08</b>
VISA	27 024,17	100,00%	27 024,17	0,00%	0,00
DET	49 134,86	85,00%	41 764,63	15,00%	7 370,23
AOR	12 283,71	92,00%	11 301,01	8,00%	982,70
EXE	46 678,12	0,00%	0,00	100,00%	46 678,12
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>135 120,86</b>	<b>59%</b>	<b>80 089,81</b>	<b>41%</b>	<b>55 031,05</b>
<b>TOTAL</b>	<b>245 674,28</b>	<b>60%</b>	<b>148 166,15</b>	<b>40%</b>	<b>97 508,13</b>

OPC	25 500,00 €	0,00	0,00	100%	25 500,00
<b>TRANCHE FERME + OPTIONS</b>	<b>271 174,28</b>		<b>148 166,15</b>		<b>123 008,13</b>

L'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre entraîne une augmentation du forfait de rémunération de 3,41 %.

La délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2014 est précisée pour tenir compte du caractère forfaitaire de la mission OPC et fixer ainsi le taux de rémunération à 13,20 % et la rémunération forfaitaire fixe de la mission OPC à 25 500 € HT.

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer l'avenant à intervenir ainsi que tout document afférent à la présente délibération. Les crédits nécessaires sont inscrits dans l'autorisation de programme adoptée par délibération du Conseil Municipal le 30 juin 2015.

## 12 Avenants au marché 2ème phase de réhabilitation et d'aménagement du gymnase du Moulin à Vent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les avenants n°1 aux lots n°1, n°2, n°5, n°7 n°10 n°11 et n°13 du marché 2ème phase de réhabilitation et d'aménagement du gymnase du Moulin à Vent. Le nouveau montant total du marché s'élève à 610 509,98 € HT, soit + 2,29 %.

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer les avenants à intervenir ainsi que tous documents afférents à la délibération. Les crédits nécessaires sont prévus dans l'autorisation de programme adoptée par délibération du Conseil Municipal le 23 septembre 2013.

## 13 Nouvelle approbation du Plan Local d'Urbanisme de Fondettes

Le PLU a été approuvé par le Conseil Municipal le 7 octobre 2013. Cette délibération a fait l'objet d'un contentieux. Par jugement, le Tribunal Administratif d'Orléans a décidé de surseoir à statuer et à imparti la Commune de régulariser sa délibération dans le délai de trois mois.

Pour tenir compte du jugement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte les modifications mineures au projet de Plan Local d'Urbanisme
- approuve le Plan Local d'Urbanisme de Fondettes
- précise que la délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage d'un mois en mairie, d'une mention dans un journal diffusé dans le Département, et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune ;
- précise que la délibération est exécutoire conformément à l'article L123-12 du code de l'urbanisme, après réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière mesure de publicité visée ci-dessus ;
- précise que conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Fondettes (Direction de l'aménagement urbain) aux heures d'ouverture au public, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires (cité administrative du Cluzel, 61 avenue Grammont, 37 000 TOURS).

## **14 Présentation du projet de construction de vestiaires sur le stade du Moulin-à-Vent et autorisation de dépôt de la demande de permis de construire**

L'Avant-projet sommaire pour la construction de nouveaux vestiaires sportifs a été présenté au Conseil Municipal. Le nouveau bâtiment sera commun à la section football et à la section athlétisme. Ces équipements permettront d'obtenir l'homologation en niveau régional pour les deux sections.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer et à signer la demande de permis de construire pour la construction de vestiaires sportifs sur le stade du Moulin-à-Vent et à accomplir toutes les formalités administratives se rattachant à la délibération.

## **15 Engagements de principe pour l'enfouissement de réseaux d'énergie électrique rue des Rabatteries et avenue du Général de Gaulle entre le n°1 et le n° 13**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un accord de principe au Syndicat d'Energie d'Indre-et-Loire pour engager la Ville dans la programmation des opérations d'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, rue des Rabatteries et avenue du Général de Gaulle entre le n°1 et le n°13.

Le chiffrage estimatif sommaire réalisé par le SIEIL à partir de l'étude préliminaire, s'élève pour la Commune :

- à 8 178,48 € HT NET (TVA prise en charge par le SIEIL) pour la rue des Rabatteries
- à 11 722,16 € HT NET (TVA est prise en charge par le SIEIL) pour l'avenue du Général de Gaulle (entre le n°1 et le n°13).

## **16 Approbation du règlement de mise en commun d'une nacelle élévatrice de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement de mise en commun d'une nacelle élévatrice de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus, dans le cadre de sa compétence "Collecte et traitement des déchets" et de ses missions du service commun de la Propreté Urbaine. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer toutes pièces en application de la présente délibération.

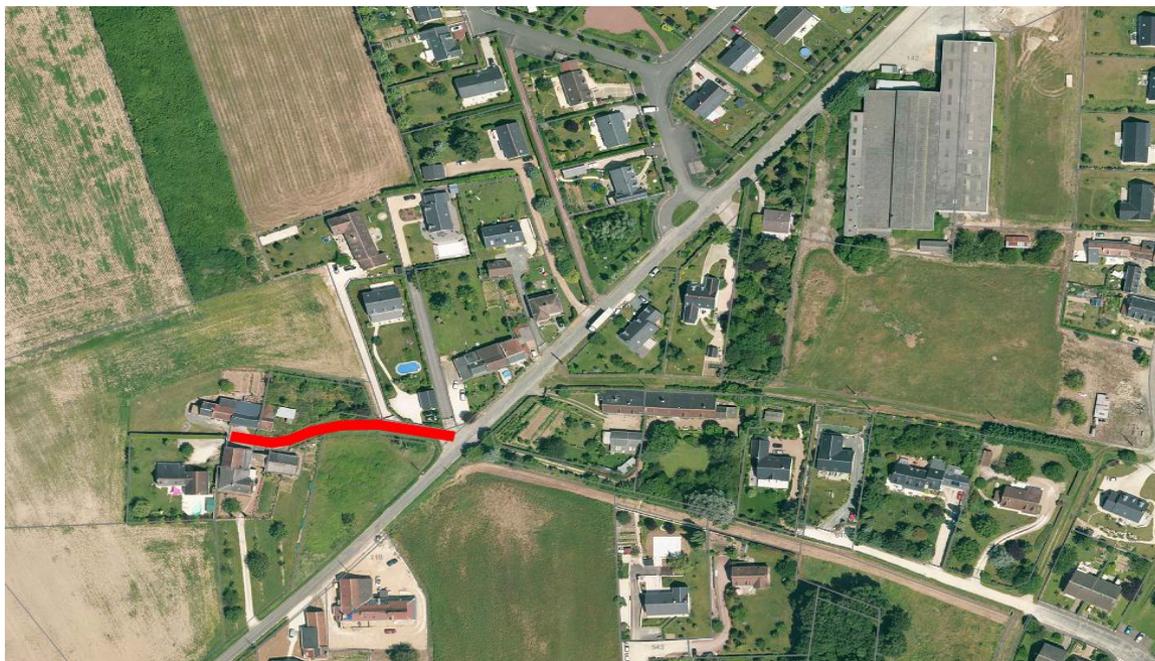
Les tarifs sont les suivants :

- Forfait 1/2 journée (60 km) : 58 €
- Forfait journée (100 km) : 100 €
- Dépassement kilométrique : 0,20 €/km.

## 17 Dénomination du chemin rural cadastré YH n°198

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dénomme le chemin rural cadastré YH n°198 débouchant sur la rue de la Bruzette : "Allée des Brosses".

"Allée des Brosses"



## 18 Convention avec ERDF pour la mise en service de la parcelle communale YH n°198 sise allée des Brosses pour la pose en souterrain d'un réseau basse tension dans le cadre de l'effacement du réseau aérien situé sur la parcelle privée YH n° 762

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la convention à intervenir avec Electricité Réseau Distribution France pour la mise en servitude de la parcelle communale cadastrée YH n° 198 située au lieu-dit Les Brosses, concernant la pose d'une ligne électrique souterraine dans le cadre de l'effacement du réseau aérien basse tension surplombant la parcelle YH n° 762 ;

La constitution de servitude est consentie à ERDF moyennant une indemnité forfaitaire et unique de 20 euros et elle fera l'objet d'un acte notarié et d'une publication au bureau des Hypothèques aux frais d'ERDF. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer la convention à intervenir et l'acte notarié, ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

## 19 Report de validation du programme de travaux de l'Agenda d'Accessibilité Programmé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le report de validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). L'Ad'AP est un outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire. L'Ad'AP permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissements recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015.

## 20 Approbation du règlement général d'utilisation des installations sportives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement général d'utilisation des équipements sportifs de la Ville et ses annexes pour :

- les installations couvertes du complexe sportif du Moulin à Vent
- les installations extérieures du complexe sportif du Moulin à Vent
- les installations de l'Espace Municipal de la Choisille
- les installations de l'accueil de l'Espace Municipal de la Choisille

- les installations du dojo communautaire Guy Lebaupin.

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces en application de la présente délibération.

## **21 Adoption de conventions avec l'ADAPEI pour l'animation "sport-handi"**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, conclut une convention avec L'ADAPEI Les Foyers de Vie La Bellangerie Val-de-Loire, située 38 avenue du Moulin à Fondettes, pour l'accès au service municipal "sport-handi" de l'Unité du Moulin à Vent et de l'Unité Bambous Glycines ; Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer les conventions à intervenir ainsi que tout acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

## **22 Conventions avec les associations dans le cadre de la mise en oeuvre des Temps d'Activités Périscolaires dans les écoles publiques pour l'année scolaire 2015-2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les conventions à conclure avec les associations reprises dans l'exposé pour la mise en œuvre des TAP dans les écoles publiques de la Ville durant l'année scolaire 2015-2016. Les partenaires envisagés sont les suivants :

- L'Alerte Sportive de Fondettes (36€/l'heure)
- L'association Les Damiers Tourangeaux (30€/l'heure)
- L'association Planète Echecs (22 €/l'heure)
- L'association AMAC Touraine (Association des métiers de l'art et de la culture) (36€/l'heure)
- Handi'Vision (36€/l'heure)
- English for kids (20€/l'heure)

Le temps d'intervention est estimé à 2 heures par semaine.

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer les conventions à intervenir ainsi que tout acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

## **23 Création du Conseil Municipal des Jeunes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, crée le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Fondettes afin de favoriser l'apprentissage de la démocratie locale et de contribuer à l'expression et l'implication des jeunes sur la Commune. Chaque année une enveloppe budgétaire sera votée par le Conseil Municipal pour le fonctionnement du CMJ.

Le CMJ se composera de 14 jeunes fondettois (7 filles et 7 garçons) élus au scrutin majoritaire, répartis en différentes commissions selon le choix et les projets de chaque élu. Les conseillers sont élus pour deux ans.

## **24 Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs du personnel communal. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

### **EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES**

#### **NON PERMANENTS**

##### **Filière SPORTIVE**

- Ouverture d'un poste à temps complet d'ETAPS (éducateur territorial des activités physiques et sportives) dans le cadre des Rendez-Vous Sports organisés durant l'été 2015

### **EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES**

##### **Filières TECHNIQUE et MEDICO-SOCIALE**

- Transformation d'un poste à temps complet d'adjoint technique principal 2ème classe en un poste à temps complet d'auxiliaire de puériculture 1ère classe, en vue de la nomination d'un agent sur la filière médico-sociale suite à sa réussite au concours d'auxiliaire de puériculture au 1<sup>er</sup> août 2015

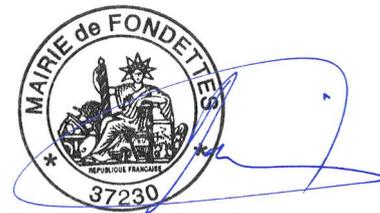
## **25 Convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un agent communal du cadre d'emplois des attachés territoriaux, occupant les fonctions de directrice, au profit du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes, à raison de 100% de son temps de travail, pour une année, sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire.

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer la convention ainsi que tout acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 7 juillet 2015  
Affiché le 8 juillet 2015

**Le Maire de Fondettes,**



**Cédric de OLIVEIRA**